

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

Sont présents(e)s :

M. Michel Desbiens, maire
M. Sylvain Girard, conseiller
Mme Joannie Lajeunesse, conseillère
M. Serge Deschênes, conseiller
Mme Carole Deschênes, conseillère
M. Bernard Levesque, conseiller
M. Michel Beaulieu, conseiller
Mme Lysandre St-Pierre, conseillère
M. Marc Rainville, conseiller

Sont aussi présent(e)s :

M^e François Corriveau, directeur général
M^e Clémence Richard, greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-416

Il est proposé par : Carole Deschênes
Appuyé(e) par : Marc Rainville

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025

2025-417

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Bernard Levesque

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJET DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1. Comité général du 1^{er} décembre 2025

4.1.1. Demande selon le Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 31, avenue Laval

2025-418

Considérant que la reconstruction de la galerie et de l'escalier situés dans la cour avant répond en partie seulement aux objectifs du règlement qui consistent à assurer l'intégrité des bâtiments, à contribuer au caractère de l'ensemble patrimonial et à conserver le caractère propre du bâtiment;

Considérant que le changement d'orientation de l'escalier, qui entraîne la construction d'un palier en haut de ce dernier, ne permet pas de respecter le patrimoine architectural du secteur;

Il est proposé par : Marc Rainville

Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et développement durable portant le numéro URB2025-50 et de refuser le projet de P.I.I.A. consistant en la construction d'une galerie et le remplacement de l'escalier situés dans la cour avant pour la résidence du 31, avenue Laval, se situant dans le quartier patrimonial Marquette, selon les plans déposés lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du mercredi 19 novembre 2025.

Les membres recommandent toutefois d'accepter le remplacement des garde-corps et des colonnes en fer forgé existants pour des nouveaux en bois, comprenant des barrotins en aluminium blanc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2. Mandat à l'Union des municipalités pour les assurances collectives du personnel

2025-419

Attendu que conformément à la *Loi sur les cités et villes, au Code municipal* et à la Solution UMQ, la Ville de Baie-Comeau et le conseil souhaitent autoriser son adhésion au regroupement en assurances collectives Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, soit du 1^{er} mars 2026 au 31 mars 2028;

Attendu que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurances collectives de l'UMQ;

Attendu que Beneva s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurances collectives de l'UMQ;

Attendu que la rémunération prévue au contrat dans le cadre des regroupements d'assurances collectives de l'UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

Attendu que la Ville de Baie-Comeau souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurances collectives Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord et le mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence;

Il est proposé par : Marc Rainville

Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2025-52 et d'autoriser le renouvellement du contrat d'assurances collectives selon les modalités proposées. Il est également résolu :

Que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la Ville de Baie-Comeau confirme ainsi par les présentes son adhésion au regroupement en assurances collectives Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

Que l'adhésion au regroupement Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord sera d'une durée maximale de cinq ans, soit du 1^{er} mars 2026 au 31 mars 2028;

Que la Ville de Baie-Comeau mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels. De par ce fait, le mandat octroyé à la firme Aon prendra fin le 28 février 2026;

Que la Ville de Baie-Comeau s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville de Baie-Comeau durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires inc., dont la Ville de Baie-Comeau joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

Que la Ville de Baie-Comeau s'engage à respecter les termes et les conditions du contrat à intervenir avec la société Beneva à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3. Demande 2026 - CNESST CN - Colloque santé et sécurité du travail de la Côte-Nord

2025-420

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur aux communications et au tourisme portant le numéro CO2025-23 et d'accorder une subvention de 2 500 \$ à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail de la Côte-Nord pour l'édition 2026 du Colloque santé et sécurité du travail de la Côte-Nord qui se déroulera à Baie-Comeau le 3 juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4. Baie-Comeau : Municipalité alliée contre la violence conjugale

2025-421

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur aux communications et au tourisme portant le numéro CO2025-24 et de renouveler notre appui envers le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de rappeler que, depuis 2019, Baie-Comeau est officiellement une « municipalité alliée contre la violence conjugale ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5. Addenda - Protocole d'entente Base plein air lac Malfait - Prolongement

2025-422

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2025-40 et de l'autoriser, ou son remplaçant, à signer l'addenda au protocole d'entente avec l'Association récréative du Lac Malfait, pour le prolongement d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6. Addenda - Protocole d'entente L'Ouvre-Boîte Culturel - Prolongement

2025-423

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2025-42 et de l'autoriser, ou son remplaçant, à signer l'addenda au protocole d'entente avec L'Ouvre-Boîte Culturel, pour le prolongement d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.7. Addenda - Protocole d'entente Club de golf de Baie-Comeau (1983) inc. - Prolongement

2025-424

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2025-44 et de l'autoriser, ou son remplaçant, à signer l'addenda au protocole d'entente avec le Club de golf de Baie-Comeau (1983) inc. pour le prolongement d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.8. Rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2025-425

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2025-47 et d'accepter pour dépôt ses rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour les mois de septembre et octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.9. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2025-426

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de l'électricité portant le numéro EL2025-13 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois d'octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.10. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2025-427

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2025-67 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois d'octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.11. Demande d'exemption de taxes - Maison des jeunes La Relève

2025-428

Il proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2025-68 et de confirmer à la Commission municipale que la Ville n'entend pas demander une audience concernant la demande d'exemption de taxes foncières de la Maison des jeunes La Relève pour l'immeuble situé au 836, boulevard Joliet. La Ville s'en remet à la décision de la Commission municipale quant à la recevabilité de la demande d'exemption, selon les critères prévus à la *Loi sur la fiscalité municipale*. Advenant une audience, la Ville ne souhaite pas être présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.12. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2025-429

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2025-39 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.13. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2025-430

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2025-40 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois d'octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.14. Nomination au comité de retraite - Représentant de l'employeur

2025-431

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2025-55 et de nommer monsieur Marc Rainville à titre de représentant de l'employeur au sein du comité de retraite du Régime complémentaire des employées et employés de la Ville de Baie-Comeau, et ce, pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.15. Projet d'accès au sentier de motoneige

2025-432

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et protection incendie portant le numéro DSP2025-15 et d'autoriser un accès aux motoneigistes entre le 1507 et le 1477, rue de Mingan pour se rendre au sentier de motoneige fédéré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.16. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2025-433

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et protection incendie portant le numéro DSP2025-16 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.17. Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) - volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements - 2025-2026

2025-434

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2025-38 et de confirmer au ministère des Transports et de la Mobilité durable que le montant de 26 621 \$ présenté lors de la demande de subvention représente au moins 50 % des dépenses encourues pour les travaux d'entretien de la Route verte et de ses embranchements ayant été réalisés entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.18. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2025-435

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2025-39 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.19. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2025-436

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2025-40 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois d'octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.20. Autorisation à titre d'inspecteur en bâtiment

2025-437

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et développement durable portant le numéro URB2025-49 et d'autoriser monsieur Jean-François Gagnon, à titre d'inspecteur en bâtiment, à procéder à l'émission des constats d'infraction en matière d'urbanisme et à signer les permis et certificats en vertu de l'application de la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.21. Bail - partie du lot 2 906 810 - 896, rue Leventoux

2025-438

Considérant que les motifs de la demande sont raisonnables;

Considérant que la durée de l'occupation est permanente;

Considérant que le niveau de préjudice aux autres utilisateurs de l'emprise de la rue Leventoux est faible;

Considérant que la demande ne risque pas d'être abusive, mais pourrait créer une nuisance étant donné sa proximité du trottoir de la Ville;

Considérant que des conduits électriques souterrains sont présents dans l'emprise de la rue;

Il est proposé par : Marc Rainville

Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et développement durable portant le numéro URB2025-51 afin de louer à la Cité des bâtisseurs une partie du lot 2 906 810, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, d'une superficie de 0,6 m², située en cour avant du 896, rue Leventoux, afin de permettre l'installation d'une marquise permanente au-dessus du trottoir de béton existant, empiétant de 35 cm sur une partie de l'emprise de la rue Leventoux.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.22. Projet d'AMCE sur le territoire de la Ville

2025-439

Il est proposé par : Marc Rainville

Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et développement durable portant le numéro URB2025-53 et d'appuyer le dépôt des formulaires de proposition à Nature Québec et au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour les secteurs des sentiers de la rivière Amédée et du parc Boréal (correspondant à la zone de conservation 17Co du plan de zonage) dans le cadre de la démarche de désignation d'autres mesures de conservation efficaces (AMCE). Cette désignation s'inscrit dans la volonté du Québec d'atteindre la cible de 30 % de territoire en conservation d'ici 2030 et permet localement d'assurer la protection et la pérennisation des activités récréatives, de la biodiversité et du paysage de ces secteurs jugés importants et emblématiques pour notre municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.23. Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 19 novembre 2025

2025-440

Il est proposé par : Marc Rainville

Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et développement durable portant le numéro URB2025-54 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 19 novembre 2025 à 16 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2. Comité général spécial du 8 décembre 2025

4.2.1. Calendrier des séances du conseil municipal 2026

2025-441

Il est proposé par : Carole Deschênes

Appuyé(e) par : Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2025-69 et d'adopter le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2026 comme suit :

Janvier :	Le lundi 19 janvier 2026 à 19 h 30
Février :	Le lundi 16 février 2026 à 19 h 30
Mars :	Le lundi 16 mars 2026 à 19 h 30
Avril :	Le lundi 20 avril 2026 à 19 h 30
Mai :	Le lundi 11 mai 2026 à 19 h 30
Juin :	Le lundi 15 juin 2026 à 19 h 30
Juillet :	Le lundi 6 juillet 2026 à 19 h 30
Août :	Le lundi 24 août 2026 à 19 h 30
Septembre :	Le lundi 21 septembre 2026 à 19 h 30
Octobre :	Le lundi 19 octobre 2026 à 19 h 30
Novembre :	Le lundi 16 novembre 2026 à 19 h 30
Décembre :	Le lundi 14 décembre 2026 à 19 h 30

Un avis public sera publié dans le journal local, selon la *Loi sur les cités et villes*.

Le calendrier des séances est également disponible sur le site Internet de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2. Règlement 2021-1031 - Modification au contrat - Appel d'offres 2025-43 - Réfection pavage boulevard La Salle

2025-442

Il est proposé par : Carole Deschênes
Appuyé(e) par : Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2025-41 et d'autoriser une somme supplémentaire de 157 453,09 \$, plus les taxes applicables, au contrat octroyé suite à l'appel d'offres 2025-43 - Réfection du boulevard La Salle.

La somme manquante de 157 453,09 \$ est disponible au Règlement d'emprunt 2025-1134 concernant la construction, la réhabilitation de rue et de conduite et travaux divers - Emprunt de 9 800 400 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3. Comité général du 15 décembre 2025

4.3.1. Amendement aux conditions normatives du personnel cadre

2025-443

Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Bernard Levesque

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2025-51 et d'amender les conditions normatives du personnel cadre selon les modifications proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.2. Protocole d'entente - Festival du film international de Baie-Comeau (Cinoche) inc.

2025-444

Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Bernard Levesque

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2025-43 et de l'autoriser, ou son remplaçant, à signer le protocole d'entente d'une durée de

trois ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, avec l'organisme « Festival du film international de Baie-Comeau (Cinoche) inc. », prévoyant une contribution en biens et services d'une valeur de 8 300 \$ annuellement ainsi qu'une aide financière de 9 500 \$, plus taxes si applicables, pour l'année 2026. Pour les années 2027 et 2028, le montant de l'aide financière sera indexé au 1^{er} janvier en fonction de l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC). L'indexation annuelle ne peut dépasser 2 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.3. Protocole d'entente - Patinoire extérieure avenue Laval 2025-2026

2025-445

Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Bernard Levesque

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2025-49 et de l'autoriser, ou son remplaçant, à signer le protocole d'entente pour une durée d'un an, soit du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026, avec l'organisme « Patinoire avenue Laval », prévoyant une aide financière de 1 000 \$, plus taxes si applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.4. Don à Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan 2025-2028

2025-446

Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Bernard Levesque

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2025-19 et d'accepter que la Ville de Baie-Comeau verse la même somme que celle qui sera versée au total annuellement, et ce, pour une période de quatre ans, soit de 2025 à 2028, par le Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, local 2641-SCFP, le Syndicat canadien de la fonction publique de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2915, le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Baie-Comeau et l'Association du personnel cadre de la Ville de Baie-Comeau, à Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan, cette somme n'excédant pas 5 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.5. Engagement de la Ville à réaliser un plan de gestion des actifs en eau

2025-447

Considérant que la Ville de Baie-Comeau reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

Considérant que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

Considérant que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

Considérant que la Ville a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

Considérant que la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

Considérant que le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

Considérant que la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Bernard Levesque

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2025-20 et d'accepter que la Ville s'engage à réaliser un plan de gestion des actifs en eau.

Il est également résolu :

Que la Ville s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

Que la Ville s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;

Que le conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.6. Rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2025-448 Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Bernard Levesque

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2025-47 et d'accepter pour dépôt ses rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois d'octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.7. Comité d'admission - Nomination de l'officier délégué à l'admission et de son substitut

2025-449 Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Bernard Levesque

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2025-48 et de nommer madame Julie Malouin à titre d'officier délégué à l'admission du comité d'admission pour le service de transport adapté de la Ville de Baie-Comeau et de nommer monsieur Richard Fournier à titre d'officier délégué substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.8. Appropriation au fonds d'autoassurance

2025-450 **Considérant que** la Ville a adopté le Règlement 2004-667 créant une réserve financière afin de pourvoir aux capitaux nécessaires au fonctionnement d'un programme d'autoassurance en matière de responsabilité civile;

Considérant que cette réserve est constituée de sommes provenant de la partie du fonds général de la Ville et que le conseil y affecte de temps à autre et des intérêts qu'elles produisent;

Considérant qu'il n'y a pas d'obligation légale de maintenir le montant projeté du fonds à deux millions, tel que le prévoit le règlement;

Considérant qu'en date du 31 décembre 2024, le solde du fonds d'autoassurance est de 1 143 582 \$;

Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Bernard Levesque

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2025-49 et de puiser à même le fonds d'autoassurance de la Ville un montant de 80 000 \$ pour affecter au budget d'exploitation 2025 du Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale, afin de couvrir les réclamations de l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.9. Listes de comptes 2025-41, 2025-42, 2025-43 et 2025-44

2025-451

Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Bernard Levesque

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2025-50 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2025-41, 2025-42, 2025-43 et 2025-44 pour les périodes 41, 42, 43 et 44 de l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.10. Nomination au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale - Avocate

2025-452

Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Bernard Levesque

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2025-56, afin de procéder à la nomination de madame Jessica Bilodeau au poste d'avocate au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit d'un poste laissé vacant suite à un mouvement interne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.11. Conversion du poste de secrétaire volant en commis secrétaire volant

2025-453

Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Bernard Levesque

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2025-57 et de procéder à la conversion du poste de secrétaire volant à commis secrétaire volant, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, local 2641-SCFP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.12. Nomination au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale - Avocat dédié au développement économique

2025-454

Il est proposé par : Serge Deschênes
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2025-60, afin de procéder à la nomination de monsieur Alex Marin au poste d'avocat au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de l'obtention de son permis d'exercice de la profession d'avocat, de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit de la création d'un poste dédié au Service du développement économique.

M. le maire n'a pas participé au processus de sélection ni de délibération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.13. Rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2025-455

Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Serge Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2025-08 et d'accepter pour dépôt ses rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour les mois de septembre et octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.14. Acquisition d'hydroxyde de sodium (soude caustique) en solution liquide à 50 % en vrac

2025-456

Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Serge Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2025-42 et d'accorder le contrat de fourniture d'hydroxyde de sodium (soude caustique) en solution liquide à 50 % en vrac à l'entreprise Sodrox Chemicals LTD, pour la somme de 103 140 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres de l'UMQ CHI-20262027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.15. Acquisition de véhicules avec le Centre d'acquisitions gouvernementales

2025-457

Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Serge Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2025-43 et d'accorder le contrat de fourniture de véhicule à General Motors du Canada, pour le Chevrolet Silverado 1500, à FCA Canada pour les deux camionnettes Dodge Ram 2500 Tradesman, à Ford du Canada pour le Ford Transit 250 et à Mitsubishi du Canada pour le Mitsubishi Outlander PHEV, pour la somme de 284 893,50 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres public 2025-8106-50-01, du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) du gouvernement du Québec. Ce montant sera financé à même le Fonds de roulement et remboursé sur une période de sept ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.16. Nomination de deux membres-citoyens - Comité consultatif d'urbanisme

2025-458

Considérant que la composition du comité consultatif d'urbanisme (CCU) est de cinq membres résidents de la municipalité et de deux membres du conseil municipal;

Considérant que les membres citoyens, madame Véronique Poulin et monsieur Claude Ramsay, ont atteint la durée maximale de leur mandat, soit huit années consécutives;

Considérant que deux sièges sont maintenant vacants et que les candidatures reçues sont de qualité;

Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Serge Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et développement durable portant le numéro URB2025-47 et de nommer les personnes suivantes comme membres-citoyens du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un mandat de deux ans, renouvelable sur résolution du conseil :

- Madame Émilie Béland
- Madame Annie Pettigrew

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

5.1. Dérogation mineure - 21, chemin René-Martin

2025-459

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

Considérant que la demande vise des travaux exécutés à la suite de l'émission d'un permis de construction portant le numéro 24-2A-2005;

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Considérant que seuls deux bâtiments accessoires sont autorisés par terrain;

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du garage isolé, situé en cour avant de la résidence de villégiature du 21, chemin René-Martin au lac Frigon. Le garage est implanté à 1,77 m de la ligne de lot avant et en partie entre la rue et le prolongement des côtés du bâtiment principal, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit qu'un bâtiment accessoire isolé en zone de villégiature peut être implanté en cour avant autre que la cour riveraine, à la condition de respecter la marge prescrite de 10 m et de ne pas être implanté entre une rue et le prolongement des côtés du bâtiment principal faisant face à ladite rue.

La recommandation est conditionnelle à ce que le nombre de bâtiments accessoires soit rendu conforme en démolissant deux de ceux-ci (soit la remise « A », la remise « B » ou l'abri à bois).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux

La greffière mentionne que tous les membres du conseil ont déposé la déclaration d'intérêts pécuniaires prévue à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

6.2. Registre des déclarations 2025 concernant les obligations des élus en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

2025-460

Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Bernard Levesque

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2025-64 et d'accepter pour dépôt l'extrait du registre des déclarations 2025 concernant les obligations des élus en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3. Dépôt du procès-verbal de correction 2025-05

2025-461

Il est proposé par : Joannie Lajeunesse
Appuyé(e) par : Sylvain Girard

D'accepter pour dépôt le procès-verbal de correction 2025-05 modifiant le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025 ainsi que la résolution 2025-398.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AVIS DE MOTION

7.1. Projet de règlement concernant la taxation de l'année 2026

AM-2025-02

Le conseiller Serge Deschênes donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant la taxation de l'année 2026.

Ce règlement est adopté à chaque année afin de fixer les taux de taxes de l'année qui suit pour les différentes catégories d'immeubles, soit les immeubles résiduels, six logements et plus, non résidentiels, industriels et agricoles ainsi que le taux particulier des terrains vagues desservis.

Également, il fixe le loyer des terrains de maisons mobiles pour fins résidentielles et commerciales pour l'année 2026.

7.2. Projet de règlement modifiant le Règlement 2022-1049 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 992 900 \$

AM-2025-03

Le conseiller Sylvain Girard donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2022-1049 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 992 900 \$.

Ce règlement est adopté en raison de la variation du prix des fournitures, matériaux et équipements et de la révision de l'estimation des coûts suivant la conception de l'ingénierie de détail.

7.3. Projet de règlement modifiant le Règlement 2024-1120 afin de décréter un changement d'objet du règlement

AM-2025-04

Le conseiller Marc Rainville donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2024-1120 afin de décréter un changement d'objet du règlement.

Ce règlement est adopté puisque certains travaux liés à la construction d'un parcours de décontamination à la caserne Marquette ne seront pas réalisés, alors que les coûts prévisibles des travaux de mise à niveau de l'électricité et ceux liés à l'aménagement de surfaces de curling du Centre Henri-Desjardins sont modifiés. Ces modifications n'entraînent pas une augmentation du montant total de l'emprunt.

7.4. Projet de règlement modifiant le Règlement 2022-1044 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau

AM-2025-05

La conseillère Carole Deschênes donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement remplaçant le Règlement 2022-1044 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau.

7.5. Projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) concernant le secteur industriel limitrophe au centre-ville Marquette

AM-2025-06

La conseillère Carole Deschênes donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) du secteur industriel limitrophe au centre-ville Marquette.

Ce règlement est adopté afin d'assurer la qualité et l'intégration des bâtiments et aménagements industriels contraignants pour la zone 203 I afin qu'ils s'harmonisent avec le milieu environnant.

7.6. Projet de règlement modifiant le Règlement 2006-698 concernant les usages conditionnels

AM-2025-07

Le conseiller Sylvain Girard donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2006-698 concernant les usages conditionnels.

Ce règlement est adopté afin :

- d'indiquer que, dans la zone 203 I prévue par le règlement de zonage, des usages conditionnels peuvent être autorisés;
- de spécifier que pour cette zone, les usages conditionnels suivants peuvent être autorisés :
 - certains usages liés à l'agriculture et à l'élevage;
 - certains usages de commerces et de services connexes aux activités industrielles;
 - certains usages industriels non contraignants;
- de prévoir les objectifs poursuivis et les critères selon lesquels est faite l'évaluation de la demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour la zone 203 I;
 - assurer une cohabitation harmonieuse avec le milieu environnant;
 - garantir une qualité esthétique en harmonie avec le milieu d'insertion;
 - contribuer au redéveloppement du site et à la création d'un pôle industriel relatifs aux activités logistiques.

7.7. Projet de règlement concernant diverses modifications à la réglementation d'urbanisme

AM-2025-08

Le conseiller Serge Deschênes donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant diverses modifications à la réglementation d'urbanisme.

Diverses modifications au Règlement 2003-644 concernant le zonage afin :

- d'agrandir la zone 47 I à même la zone 27 F, pour permettre l'émission d'un bail par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour l'aménagement d'un site d'entreposage d'explosifs (en complément à un titre minier actif appartenant à Jean Fournier inc.);
- de remplacer la zone 264 CO située au sud de l'avenue Fraser par la zone 286 CO, afin qu'il n'y ait plus deux zones 264 CO. La nouvelle zone aura les mêmes usages et marges que la zone 264 CO;
- d'autoriser l'usage d'entreposage dans la zone 101 I, mais seulement à l'intérieur d'un bâtiment dont la superficie est inférieure ou égale à 350 m²;
- de remplacer la définition d'abri sommaire afin qu'elle corresponde à celle modifiée du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, c. T-8.1, r. 7);
- de modifier la superficie maximale de plancher permise pour un bail d'abri sommaire en forêt afin qu'elle corresponde à celle modifiée du règlement.

Diverses modifications au Règlement 2015-880 sur les permis et certificats afin :

- de modifier la tarification des permis de construction des nouvelles constructions résidentielles afin d'ajuster le montant à la baisse pour une construction dont la valeur des travaux est de 1 000 000 \$ et plus, afin qu'il ne soit plus supérieur à celui des autres usages (commercial, industriel, public);
- d'augmenter le montant des amendes minimales pour les travaux effectués sans permis de construction ou certificat d'autorisation.

Une modification au Règlement 2024-1117 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments afin :

- de corriger une erreur de termes dans l'article concernant l'entretien de la toiture. Nous aurions dû lire « partiellement ou totalement » au lieu de « en partie ou partiellement ».

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT

8.1. Dépôt d'un projet de règlement concernant la taxation de l'année 2026

2025-462

Il est proposé par : Serge Deschênes
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

D'accepter pour dépôt le projet de règlement concernant la taxation de l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2022-1049 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 992 900 \$

2025-463

Il est proposé par : Joannie Lajeunesse
Appuyé(e) par : Sylvain Girard

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 2022-1049 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 922 900 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2024-1120 afin de décréter un changement d'objet du règlement

2025-464

Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Sylvain Girard

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 2024-1120 afin de décréter un changement d'objet du règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. Dépôt d'un projet de règlement remplaçant le Règlement 2022-1044 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau

2025-465

Il est proposé par : Carole Deschênes
Appuyé(e) par : Joannie Lajeunesse

D'accepter pour dépôt le projet de règlement remplaçant le Règlement 2022-1044 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1. Urbanisme - Adoption d'un projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) du secteur industriel limitrophe au centre-ville Marquette

2025-466

Il est proposé par : Bernard Levesque
Appuyé(e) par : Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et développement durable portant le numéro URB2025-43 et d'adopter un projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) du secteur industriel limitrophe au centre-ville Marquette, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. Urbanisme - Adoption d'un premier projet de règlement modifiant le Règlement 2006-698 sur les usages conditionnels

2025-467

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et développement durable portant le numéro URB2025-45 et d'adopter, en premier projet de règlement, le règlement modifiant le Règlement 2006-698 sur les usages conditionnels, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. Urbanisme - Adoption d'un premier projet de règlement concernant diverses modifications à la réglementation d'urbanisme

2025-468

Il est proposé par : Michel Beaulieu
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et développement durable portant le numéro URB2025-52 et d'adopter, en premier projet de règlement, le règlement concernant diverses modifications à la réglementation d'urbanisme, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous ce point.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

Madame Stéphanie Jourdain pose une question sur le dépliant 2026 du transport adapté.

Monsieur Dany Bérubé, quartier Saint-Sacrement, pose une question sur le calendrier des séances du conseil municipal.

Madame Lysandre St-Pierre annonce qu'il y aura une consultation publique pour l'adoption des trois projets de règlement d'urbanisme le 7 janvier prochain.

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

2025-469

Il est proposé par : Michel Beaulieu
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 20 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MICHEL DESBIENS
MAIRE

CLÉMENCE RICHARD
GREFFIÈRE